



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

MÉMOIRE

Investissement social, prospérité économique : le rôle essentiel des Centres d'amitié autochtones

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du
prochain budget fédéral

Présenté au **ministère des Finances du Canada**

Liste de recommandations

Capacité organisationnelle

Recommandation 1 : Que le gouvernement reconnaisse les besoins distincts de toutes les populations autochtones, quel que soit leur lieu de résidence, en investissant 65 millions de dollars pour le réseau des Centres d'amitié autochtones et ainsi garantir un accès égal et sans discrimination aux services.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral mette en place un mécanisme bilatéral permanent afin d'affirmer sa relation et sa collaboration avec le Mouvement des Centres d'amitié autochtones par la voie de son association nationale (ANCA) et qu'il s'engage à tenir un dialogue ouvert avec celui-ci afin d'établir conjointement un plan de travail et des priorités concernant les services en matière de santé et mieux-être offerts au sein de nos infrastructures de services.

Santé

Recommandation 3 : Que les Centres d'amitié autochtones soient reconnus comme des fournisseurs de services de santé et de services sociaux auprès des Autochtones en milieu urbain et qu'ils disposent de ressources pour la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance autochtone urbaine et de prestation de services en matière de santé afin de garantir un accès en toute égalité et sans discrimination.

Recommandation 4 : Que l'accessibilité aux infrastructures de santé et de services sociaux, autant l'accessibilité physique, économique, informative, linguistique et culturelle, soit priorisée pour les Autochtones en milieu urbain.

Infrastructures

Recommandation 5 : Que le gouvernement prévoie un soutien stratégique et technique aux Centres d'amitié autochtones pour leur rôle dans l'élaboration et le développement de leurs projets d'infrastructures.

Recommandation 6 : Que le gouvernement mette en place un fonds dédié aux projets d'infrastructures communautaires des Centres d'amitié autochtones.

Recommandation 7 : Que le gouvernement dédie spécifiquement des fonds aux projets de logements pour les Autochtones en milieu urbain et que ceux-ci soient alloués et gérés par des organisations autochtones expertes.

Table des matières

Liste de recommandations	2
Capacité organisationnelle	2
Santé.....	2
Infrastructures	2
Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec en bref	4
La Société immobilière du RCAAQ en bref	5
Réalités autochtones urbaines	5
Nos recommandations	7
Capacité organisationnelle.....	7
1. Que le gouvernement reconnaisse les besoins distincts de toutes les populations autochtones, quel que soit leur lieu de résidence, en investissant 65 millions de dollars pour le réseau des Centres d'amitié autochtones et ainsi garantir un accès égal et sans discrimination aux services.	7
2. Que le gouvernement fédéral mette en place un mécanisme bilatéral permanent afin d'affirmer sa relation et sa collaboration avec le Mouvement des Centres d'amitié autochtones par la voie de son association nationale (ANCA) et qu'il s'engage à tenir un dialogue ouvert avec celui-ci afin d'établir conjointement un plan de travail et des priorités concernant les services en matière de santé et mieux-être offerts au sein de nos infrastructures de services.	7
Santé	8
3. Que les Centres d'amitié autochtones soient reconnus comme des fournisseurs de services de santé et de services sociaux auprès des Autochtones en milieu urbain et qu'ils disposent de ressources pour la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance autochtone urbain et de prestation de services en matière de santé afin de garantir un accès en toute égalité et sans discrimination.	8
4. Que l'accessibilité aux infrastructures de santé et de services sociaux, autant l'accessibilité physique, économique, informative, linguistique et culturelle, soit priorisée pour les Autochtones en milieu urbain.	8
Infrastructures	9
5. Que le gouvernement prévoie un soutien stratégique et technique aux Centres d'amitié autochtones pour leur rôle dans l'élaboration et le développement de leurs projets d'infrastructures.	10
6. Que le gouvernement mette en place un fonds dédié aux projets d'infrastructures communautaires des Centres d'amitié autochtones.	10
7. Que le gouvernement dédie spécifiquement des fonds aux projets de logements pour les Autochtones en milieu urbain et que ceux-ci soient alloués et gérés par des organisations autochtones expertes.....	11
Conclusion	11
Références.....	12

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec en bref

Au Québec, onze Centres d'amitié autochtones et trois points de service communautaires sont réunis aujourd'hui sous la bannière provinciale du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). Près du tiers de la population autochtone urbaine de la province réside dans une des 14 villes où est établi un Centre d'amitié ou un point de service.

Une partie des Centres a été créée dans les années 1970, comptant ainsi plusieurs décennies d'existence. Une seconde partie a vu le jour vers les années 2000, au fur et à mesure que la population autochtone urbaine grandissait, se diversifiait et que les besoins augmentaient. Enfin, la dernière décennie a été marquée par une nouvelle vague de mobilisation citoyenne autochtone avec la création de nouveaux Centres à Maniwaki, Trois-Rivières, Québec et Baie-Comeau ainsi que plusieurs nouveaux points de services.

Organismes à vocation sociale, communautaire et citoyenne accueillant des personnes autochtones de genres et d'âges diversifiés, les Centres d'amitié autochtones incarnent les principes fondateurs de la sécurisation culturelle, puisqu'ils constituent des instances autochtones de coopération et de délibération démocratique. Leur culture organisationnelle collégiale et participative mise sur l'agentivité et l'innovation, et l'ensemble de leurs actions est guidé par une volonté de partage et un objectif commun de mieux-être collectif. Les Centres agissent comme des moteurs de cohésion sociale au sein des villes et des municipalités où ils sont établis physiquement et, par extension, au sein de leur région respective compte tenu de leur rayonnement qui déborde largement leurs villes d'accueil.

Au cours des dernières années, plusieurs Centres d'amitié ont consolidé en leurs murs des cliniques de santé et mieux-être afin de répondre plus efficacement aux besoins et demandes les plus criants de leurs membres.

À propos du RCAAQ

Instance fédératrice des Centres d'amitié et des points de services affiliés, le RCAAQ a été mis sur pied en 1976, dans la foulée de l'association nationale canadienne créée pour sa part en 1972. À l'instar des Centres d'amitié qui ont connu un essor déterminant au cours des deux dernières décennies, le RCAAQ a aussi connu un déploiement et un rayonnement significatifs. Il a notamment développé d'étroites collaborations avec plusieurs instances gouvernementales, à l'échelle provinciale comme à l'échelle municipale, dans le but d'arrimer ses actions aux politiques publiques en vigueur, tout en assurant une vigilance afin que les démarches, intérêts, besoins et aspirations des populations autochtones soient pris en compte et s'incarnent dans des actions concrètes. Il vise ainsi à concilier la gestion gouvernementale avec les finalités sociales et culturelles autochtones dans l'optique d'asseoir son modèle de gouvernance communautaire autochtone.

Cette vigilance se manifeste également dans le cadre d'une participation active à des tables gouvernementales de concertation et de coordination des services; elle est entretenue dans l'espace public par une prise de parole constante, orientée et documentée; elle se nourrit de travaux de recherche qui misent sur la coproduction et la mobilisation des connaissances et sur le croisement entre savoirs scientifiques et savoirs autochtones.

Le RCAAQ apporte un soutien institutionnel à chacun de ses Centres affiliés et points de services, autant dans leurs actions quotidiennes que dans leurs interactions avec leurs propres partenaires des milieux où ils sont implantés. Ce sont plusieurs centaines de personnes aux expertises diverses et complémentaires, dont une grande majorité de personnes autochtones, qui œuvrent désormais aux destinées du RCAAQ et des Centres d'amitié autochtones.

À propos du Mouvement des Centres d'amitié

Au Québec, il faut remonter aux années 1970 pour comprendre les diverses dimensions de la présence autochtone dans les villes et en suivre le parcours à la fois social, culturel, politique ou économique. Invisible au sein de la société et ignorée pendant longtemps des gouvernements, cette présence s'est notamment catalysée à travers le Mouvement des Centres d'amitié autochtones implanté dans la province depuis plus de 50 ans.

Au Canada, ce Mouvement est en marche depuis plus de 70 ans. Au début de leur existence, les Centres d'amitié autochtones jouaient deux rôles principaux : « ils servent d'abord de points de ralliement pour les Autochtones des villes dont les conditions de vie sont souvent caractérisées par la pauvreté, l'isolement et un très faible accès aux services publics; ensuite, ils constituent des lieux d'accueil pour les personnes des communautés territoriales (réserves) éloignées dont l'état de santé requiert une hospitalisation ou des soins spécialisés hors communauté ».

Cette mission des Centres d'amitié est toujours au cœur de leur action et ne s'est jamais démentie. Bien au contraire, elle s'est consolidée au fil du temps et s'est déployée dans de nombreux domaines, à un point tel que ses leaders animent et dirigent aujourd'hui la plus grande infrastructure de services en milieu urbain pour la population autochtone du Québec.

Devant le racisme et l'intimidation, hier comme aujourd'hui, le Mouvement propose des alternatives constructives et invite au dialogue. Devant l'adversité et les injustices, le Mouvement ouvre de nouvelles voies d'espoir et de mieux-être pour ses membres et les accompagne dans leurs efforts pour reprendre pied dans leur existence.

La Société immobilière du RCAAQ en bref

Historique et mission

En 2019, le RCAAQ a procédé à la création de la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ). Cette initiative visait à établir une entité juridique distincte et sans but lucratif dédiée à la conception, au développement et à la gestion immobilière de projets autochtones.

L'objectif principal est de garantir que les compétences et l'expertise accumulées en matière d'autochtonie urbaine soient préservées et utilisées de manière efficace pour répondre aux besoins spécifiques des populations autochtones en milieu urbain.

Depuis sa création, la SIRCAAQ a réalisé la construction de deux milieux de vie communautaires, à Sept-Îles et à Trois-Rivières, fournissant des logements adaptés aux besoins des populations autochtones. Actuellement, trois autres milieux de vie sont en cours de réalisation à Québec et à Chibougamau, et trois sont en développement. Chaque projet est conçu pour offrir un cadre de vie sécuritaire et enrichissant, répondant aux besoins de logement tout en respectant les traditions et valeurs autochtones.

Une approche collaborative et efficace

La SIRCAAQ développe ses projets en étroite collaboration avec les partenaires du milieu, ce qui permet d'accélérer la mise en œuvre, avec une moyenne de quatre ans entre l'idéation et la livraison, un délai plus rapide que la moyenne pour des projets de cette envergure.

Cette approche repose sur des valeurs et principes clairs :

- La concertation, en mobilisant les différents acteurs des milieux dans lesquels les projets sont développés;
- L'innovation, par la recherche de solutions avant-gardistes affirmant le rôle précurseur de la SIRCAAQ dans le domaine de l'immobilier;
- La durabilité, qui se manifeste à la fois par un engagement envers l'environnement dans une logique de développement durable, et par le renforcement des capacités de gestion et de leadership des Centres d'amitié. Elle vise également à favoriser l'épanouissement individuel et collectif des Autochtones.

Cet engagement envers l'autonomisation et la représentativité autochtones au sein de son équipe assure que les projets sont conçus et réalisés en parfaite adéquation avec les besoins et aspirations des populations autochtones en milieu urbain.

Réalités autochtones urbaines

Au Québec, la population autochtone affiche des caractéristiques sociodémographiques distinctes de la population générale : les individus sont en moyenne plus jeunes, les familles sont souvent plus nombreuses et il s'agit d'une population significativement plus mobile que la population non autochtone (Lévesque et coll., 2019; RCAAQ, 2018). La mobilité des Autochtones entre les communautés et les villes est à la fois très importante et très diversifiée. On estime présentement que plus de la moitié des Premières Nations et Inuit résident en milieu urbain (Statistique Canada, 2018 et 2021), mais des travaux de recherche ont permis de démontrer que la présence autochtone dans les villes du Québec est bien au-delà du nombre de personnes qui y résident officiellement. En effet, de nombreuses personnes en milieu urbain sont en situation d'instabilité résidentielle, y sont simplement de passage ou y sont établies de façon temporaire pour divers motifs, dont l'accès à des soins de santé, les études, la fuite d'une situation de violence, une expérience de judiciarisation, etc. (Lévesque, 2016; RCAAQ, 2018).

Au cours des dernières décennies, la population autochtone au Québec a connu une forte croissance, et cette croissance a été encore plus importante pour les Premières Nations et les Inuit en milieu urbain (Lévesque et coll., 2019 ; RCAAQ, 2023). En 1996, la Commission royale sur les Peuples autochtones a attiré l'attention sur la situation des Autochtones en milieu urbain en soulignant que : « ... les fonds affectés au financement des services aux Autochtones en milieu urbain n'ont pas suivi la croissance de la population urbaine » (Gouvernement du Canada, 1996 : 415). Malgré certaines avancées, ce constat demeure encore vrai aujourd'hui.

Les populations autochtones affichent des taux de morbidité et de mortalité significativement plus élevés que les populations non autochtones, en plus de composer avec un état de santé global moindre que le reste de la population canadienne en fonction d'un nombre considérable d'indicateurs (Browne, 2021). Ces inégalités ne sont pas attribuables à des facteurs culturels ou à de mauvais comportements, mais sont plutôt les manifestations concrètes de dynamiques sociales, économiques, politiques et historiques complexes qui affectent la santé (RCAAQ, 2023). Les problèmes d'accès aux soins de santé sont aussi en cause (Browne, 2021).

Depuis la Commission royale sur les Peuples autochtones en 1996, de nombreuses autres études, commissions et enquêtes se sont penchées sur l'état de santé des Autochtones en milieu urbain et sur leur relation avec les services publics de santé et de services sociaux. Toutes convergent sur des constats clairs :

- Au Québec comme dans le reste du Canada, il existe encore de grandes barrières qui limitent l'accessibilité des services publics pour les Autochtones (CERP, 2019; Kamel, 2021; RCAAQ, 2018);
- Les inégalités de santé qui touchent les Premières Nations et les Inuit sont associées aux effets néfastes du colonialisme et à leurs conséquences intergénérationnelles qui pèsent toujours sur la santé, le mode de vie et l'état global de bien-être des Autochtones, et ce, tant au niveau individuel que familial et collectif (Browne, 2021; CERP, 2019; CVR, 2015);
- En milieu urbain, les inégalités de santé qui sont observées entre la population autochtone et le reste de la population sont tout aussi présentes, et parfois même exacerbées (CERP, 2019; RCAAQ, 2018, 2022 et 2023);
- En dépit des besoins urgents, les services offerts en milieu urbain sont souvent méconnus et sous-utilisés par les Autochtones (CERP, 2019; RCAAQ, 2018);
- Les services offerts aux Autochtones dans les milieux urbains ne sont pas en adéquation avec leurs réalités, leurs besoins spécifiques et leurs cultures (CERP, 2019; RCAAQ, 2018);
- La méfiance envers le réseau public québécois demeure très forte parmi la population autochtone (Browne, 2021; CERP, 2019; RCAAQ, 2023);
- Des efforts sont nécessaires pour combattre le racisme, la discrimination et les préjugés, dont de nombreuses personnes des Premiers Peuples font l'expérience (Allan et Smylie, 2015; Gouvernement du Québec, 2022; Kamel, 2021);
- L'organisation des services par secteurs ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des personnes autochtones qui ont des trajectoires familiales et personnelles complexes et qui font face à de multiples défis (Blanchet-Cohen et coll., 2022; CERP, 2019);
- Les soins de santé et services sociaux du réseau québécois qui sont disponibles en milieu urbain ne sont pas en mesure d'offrir aux Premières Nations et aux Inuit le soutien urgent dont ils ont besoin, ce qui entraîne des conséquences graves qui pourraient et devraient être évitées (CERP, 2019; Kamel, 2021).

Entre 2006 et 2016, la population des Premières Nations et des Inuit a connu une croissance démographique remarquable, progressant à un rythme près de six fois supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise (2,8 % contre 0,5 % par année – Statistique Canada, 2006-2016). En 2021, la majorité des membres des Premières Nations (59,4%) vivaient dans les villes de manière permanente, et cette proportion continue de croître (Statistique Canada, 2021). Cette urbanisation croissante reflète à la fois des choix individuels et familiaux, mais aussi des dynamiques socioéconomiques qui amènent de plus en plus d'Autochtones à étudier, travailler et s'enraciner dans les centres urbains.

L'accumulation des appels à l'action ainsi que la médiation d'événements dramatiques ont contribué à éveiller l'opinion publique et à rassembler un nombre grandissant d'acteurs autour de l'idée que le statu quo est intenable lorsqu'il est question des relations entre les Autochtones et les services publics au Québec.

Le contexte démographique doit être pris en compte dans l'organisation et la prestation de services ainsi que dans la question du logement chez les Autochtones au Québec. La population autochtone est jeune, de plus en plus urbaine et augmente à un plus grand rythme que les non-Autochtones. Ces dynamiques démographiques et migratoires mettent en évidence la nécessité d'adapter les services, les infrastructures et les milieux de vie, tout en développant des stratégies locales et communautaires qui répondent aux besoins propres des Premières Nations et des Inuit. Elles rappellent également l'importance de garantir un accès à des services culturellement adaptés et respectueux de leurs réalités.

Un contexte socioéconomique difficile

Le prochain budget du Canada devra pallier ce manque pour les populations autochtones en milieu urbain, d'autant plus que la conjoncture économique difficile accentue la pression sur ces derniers et exacerbe davantage les écarts socioéconomiques existant entre la population canadienne et autochtone.

Des investissements sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté, favoriser l'accès à un logement abordable – un déterminant social de la santé – et soutenir les services de première ligne.

Conséquemment, nous relevons l'importance d'investir dans les services des Centres d'amitié autochtones, lesquels desservent quotidiennement des personnes très vulnérables en quête d'un mieux-être global, tout en soutenant le développement de logements abordables par notre Société immobilière.

Nos recommandations

Capacité organisationnelle

Le renforcement de la capacité organisationnelle du Mouvement des Centres d'amitié autochtones est une condition essentielle pour assurer une réponse cohérente, équitable et durable aux besoins des populations autochtones vivant en milieu urbain, rural ou éloigné. Ces organisations jouent un rôle central dans la prestation de services culturellement sécurisants, enracinés dans les réalités autochtones et portés par les communautés elles-mêmes. Pourtant, leur reconnaissance institutionnelle et leur intégration dans les mécanismes de gouvernance publique demeurent insuffisantes.

Le financement actuel des Centres d'amitié autochtones, inchangé depuis 2005, n'a pas été ajusté en fonction de l'inflation ni du coût réel des services. Il ne tient pas compte de la croissance démographique de la population autochtone desservie ni de l'évolution constante de ses besoins. Cette stagnation limite la capacité du Mouvement des Centres d'amitié à répondre adéquatement aux réalités complexes des Autochtones vivant en milieu urbain, rural ou éloigné.

Un financement au soutien de la mission des Centres d'amitié stable, prévisible et adapté permettrait au Mouvement des Centres d'amitié de poursuivre son travail essentiel, en offrant des services culturellement pertinents et en soutenant l'inclusion socioéconomique des Autochtones. Il s'agit d'un investissement stratégique pour bâtir un Canada plus équitable et prospère.

1. Que le gouvernement reconnaisse les besoins distincts de toutes les populations autochtones, quel que soit leur lieu de résidence, en investissant 65 millions de dollars pour le réseau des Centres d'amitié autochtones et ainsi garantir un accès égal et sans discrimination aux services.

Les Autochtones vivant en milieu urbain font face à une iniquité dans l'accès aux services essentiels de santé et de services sociaux.

Leur admissibilité à des services financés par des fonds fédéraux demeure limitée, malgré les obligations du gouvernement, ce qui freine l'amélioration de leur mieux-être global.

Les programmes qui leur sont destinés reçoivent une part nettement inférieure des ressources disponibles, malgré la croissance constante de cette population et de ses besoins. Cette répartition budgétaire ne reflète ni la réalité démographique ni les enjeux spécifiques auxquels ils font face.

Ces constats s'ajoutent à ceux déjà formulés dans le cadre de diverses commissions et enquêtes menées au Québec et au Canada sur la perception des services publics par les membres des Premières Nations et les Inuit en milieu urbain. Ces démarches ont toutes contribué à mettre en lumière une série de problématiques vécues par les Autochtones dans leur accès aux services de santé et aux services sociaux, entraînant une sous-utilisation de ces services ou une qualité de soins inférieure (CRPA, 1996; CVR, 2015; ENFFADA, 2019; CERP, 2019).

La solution est à notre portée : nous devons nous assurer que toutes et tous aient accès aux initiatives qui sont élaborées par et pour les Autochtones, en ne laissant pas le milieu urbain en plan.

Le RCAAQ recommande que le gouvernement reconnaisse les besoins distincts de toutes les populations autochtones, quel que soit leur lieu de résidence, et élargisse l'accès de ses initiatives à celles vivant en milieu urbain, en garantissant un accès égal et sans discrimination à tous les services.

2. Que le gouvernement fédéral mette en place un mécanisme bilatéral permanent afin d'affirmer sa relation et sa collaboration avec le Mouvement des Centres d'amitié autochtones par la voie de son association nationale (ANCA) et qu'il s'engage à tenir un dialogue ouvert avec celui-ci afin d'établir conjointement un plan de travail et des priorités concernant les services en matière de santé et mieux-être offerts au sein de nos infrastructures de services.

Le gouvernement fédéral aurait tout à gagner à investir dans son rapprochement avec les réalités autochtones urbaines au pays. L'organisation actuelle des services aux Autochtones sur le territoire démontre effectivement un intérêt de l'État à se rapprocher des membres des Premières Nations et du peuple inuit, mais aussi une lacune historique à bien circonscrire les besoins de celles et ceux qui résident ou transitent dans les villes.

Pourtant, des instances bien établies, comme le RCAAQ et son association nationale existent et pourraient collaborer plus efficacement avec le gouvernement pour mieux rejoindre ces populations.

Un soutien financier gouvernemental à cette instance de concertation aurait pour bénéfice de lui faciliter la tâche en vue de l'élaboration et du déploiement d'un plan de travail fondé sur des initiatives autochtones en matière de services qui répondent vraiment aux besoins des populations concernées.

Le RCAAQ recommande que le gouvernement fédéral mette en place un mécanisme bilatéral permanent afin d'affirmer sa relation et sa collaboration avec le Mouvement des Centres d'amitié autochtones par la voie de son association nationale (ANCA) et qu'il s'engage à tenir un dialogue ouvert avec celui-ci afin d'établir conjointement un plan de travail et des priorités concernant les services offerts au sein de nos infrastructures de services.

Santé

Dans un Canada où la Réconciliation est prioritaire, les membres des Premières Nations et du peuple inuit installés de façon permanente ou temporaire en milieu urbain doivent pouvoir accéder à des soins de santé équitables, dans un environnement respectueux de leur réalité culturelle, linguistique et sociale.

De fait, s'il est clair que la distinction dans la perception de services essentiels basée sur le lieu de résidence n'a pour effet que de perpétuer ou d'accroître les désavantages subis chez les populations autochtones vivant hors réserve, cette situation peut toutefois être corrigée.

Nous devons inverser la tendance actuelle si nous aspirons collectivement à une prospérité économique.

Le gouvernement canadien indiquait, le 21 juin 2021, qu'il souhaitait prendre un virage important envers les populations autochtones : il adoptait et promulguait dès lors la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (loi C-15), et pour ensuite s'engager à mettre en place un plan d'action visant à « s'assurer que les lois fédérales » s'y conforment (Ministère de la Justice du Canada, 2025).

Rappelons que l'article 24 de la Déclaration prévoit une responsabilité de la part du Canada à soutenir activement les initiatives autochtones, notamment en matière de gouvernance ou de services de santé, et ce, dans une perspective d'autodétermination.

Dans une logique de cohérence gouvernementale et de réconciliation, voici une série de recommandations formulées par le RCAAQ qui permettraient au gouvernement d'avancer dans cette direction et de réduire les écarts de santé qui persistent entre les populations autochtones et le reste de la population :

3. Que les Centres d'amitié autochtones soient reconnus comme des fournisseurs de services de santé et de services sociaux auprès des Autochtones en milieu urbain et qu'ils disposent de ressources pour la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance autochtone urbain et de prestation de services en matière de santé afin de garantir un accès en toute égalité et sans discrimination.

Dans la même foulée, le gouvernement fédéral tirerait avantage d'une meilleure intégration des Centres d'amitié autochtones dans l'organisation des services de santé et services sociaux au Canada.

En cohérence avec le soutien stratégique canadien à l'égard des organisations autochtones dans l'élaboration de plans de travail décentralisés en matière de santé autochtone, le gouvernement gagnerait à concrétiser sa reconnaissance des Centres d'amitié autochtones comme fournisseurs de services de santé et de services sociaux à part entière. Cette reconnaissance serait conséquemment suivie du financement public concordant et concourrait à une gouvernance en santé autochtone autonome et équitable.

Cela permettrait d'instaurer un financement stable et récurrent, tout en favorisant une meilleure intégration des services culturellement sécurisants offerts par les Centres d'amitié autochtones au sein des réseaux de santé et de services sociaux québécois et canadien. Une telle approche contribuerait à un accompagnement global plus adapté pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

Le RCAAQ recommande que les Centres d'amitié autochtones soient reconnus comme des fournisseurs de services de santé et de services sociaux auprès des Autochtones en milieu urbain et qu'ils disposent de ressources pour la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance autochtone urbaine et de prestation de services.

4. Que l'accessibilité aux infrastructures de santé et de services sociaux, autant l'accessibilité physique, économique, informative, linguistique et culturelle, soit priorisée pour les Autochtones en milieu urbain.

De manière générale, les données disponibles font ressortir une méconnaissance et une sous-utilisation des services offerts par le réseau public de santé et de services sociaux par les Autochtones. Il importe pour les Autochtones en milieu urbain que les infrastructures de services soient accessibles par leur proximité.

Dans cette optique, les initiatives développées par les Centres d'amitié autochtones doivent être prises en exemple et soutenues par le gouvernement fédéral, afin d'inciter les Autochtones à accéder à des services de santé.

C'est pourquoi le RCAAQ recommande au gouvernement de veiller à l'adoption de mesures financières qui garantiront l'accessibilité des Autochtones en milieu urbain aux infrastructures de santé et de services sociaux, cela incluant non limitativement l'accessibilité physique, économique, informative, linguistique et culturelle.

Infrastructures

Pour le RCAAQ, il est primordial de réitérer que les infrastructures en contextes autochtones ne se réduisent pas à des locaux ou des centres communautaires; elles représentent des lieux de rassemblement, d'apprentissage, d'appartenance et de guérison pour les communautés urbaines. Elles sont également essentielles pour soutenir des objectifs socioéconomiques plus larges, touchant la santé et les services sociaux, l'éducation, le développement économique et l'autodétermination, que les Autochtones aspirent à atteindre. Cependant, les Autochtones continuent de faire face à des obstacles injustes dans le développement de ces infrastructures, limitant leur capacité à bâtir un avenir prospère.

En effet, les infrastructures des populations autochtones ont longtemps été sous-financées, sous-valorisées et souvent négligées. L'approche actuelle, fondée sur un financement au cas par cas, ne répond qu'aux besoins immédiats, sans permettre une planification à long terme. Cette méthode limite les retombées des investissements gouvernementaux.

L'état – ou l'absence – des infrastructures communautaires des Centres d'amitié autochtones comme frein au développement stratégique

Nous constatons que, physiquement, les Centres d'amitié autochtones débordent de toutes parts. L'offre de services des Centres d'amitié autochtones est limitée par des infrastructures communautaires souvent mal adaptées ou insuffisantes pour répondre adéquatement aux besoins de leurs membres. Les besoins sont nombreux, notamment dans les domaines de la petite enfance, de la famille et de la santé communautaire, mais les problèmes liés aux bâtiments et infrastructures dépassent largement ces aspects. Les locaux sont souvent exigus, les immeubles usés et les configurations des espaces inadaptées aux usages. Enfin, les aménagements ne répondent pas aux exigences de sécurité, d'accessibilité et de confidentialité qui incombent aux activités qui se déroulent dans ces bâtiments.

Les Centres d'amitié autochtones portent des visées stratégiques précises qui sont malencontreusement freinées par le caractère inadéquat des infrastructures communautaires sur lesquelles ils sont contraints de s'appuyer. Par exemple, les Centres d'amitié autochtones développent des services destinés à la petite enfance et à la famille, mais ne peuvent les offrir, étant toujours à la recherche de locaux pour aller de l'avant.

L'ambition des Centres d'amitié autochtones est de faire de leurs infrastructures des « marqueurs culturels » bien visibles dans les milieux urbains. Chaque jour, ils travaillent à maintenir la cohérence de leurs projets et à assurer un fonctionnement efficace, malgré les défis liés à un déploiement sur plusieurs sites. Pour concrétiser leurs initiatives, ils doivent pouvoir compter sur un financement adéquat et reçu en temps opportun, tout en surmontant les obstacles liés à l'acquisition de terrains ou d'espaces, particulièrement complexes dans un contexte de rareté en milieu urbain. Enfin, en tant qu'acteurs clés pour garantir l'équité dans la prestation de services aux Autochtones vivant en ville, il est essentiel que les instances gouvernementales, notamment le gouvernement fédéral, investissent dans l'amélioration et le renouvellement de leurs infrastructures.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces considérations que les Centres d'amitié autochtones intègrent une vision de la santé et du mieux-être adaptée aux réalités autochtones dans la conception et l'aménagement de leurs espaces. Ils proposent des démarches de guérison traditionnelle dans des lieux à la fois pertinents et sécurisants. Un exemple marquant de cette approche est l'inauguration, en avril 2024, de la clinique de santé familiale culturellement sécurisante à Montréal. Adjacente à Montréal Autochtone, cette clinique incarne le déploiement, la croissance et la pérennisation d'une offre de soins adaptée aux besoins, à l'identité et aux particularités des Autochtones, qu'ils soient résidents ou de passage dans la région. En plus de regrouper les services de première ligne en un seul lieu, elle offre des soins répondant aux dimensions holistiques et culturelles de la santé autochtone, en complémentarité avec les services publics existants.

Par ailleurs, les Centres d'amitié autochtones constatent des besoins urgents en matière de logement pour les Autochtones en milieu urbain, un problème aggravé par la crise actuelle du logement. Ils souhaitent activement contribuer à la création de solutions permettant un accès à des logements de qualité, abordables et culturellement adaptés. Le logement est un déterminant social de la santé des Autochtones. Un logement adéquat qui offre un environnement sécuritaire est essentiel au bien-être mental et physique et peut améliorer la qualité de vie. De mauvaises conditions de logement sont associées à un risque accru de propagation de maladies infectieuses, de maladies respiratoires, de maladies chroniques, de blessures et de troubles mentaux.

Ces solutions doivent répondre à une diversité de besoins tout au long du continuum de l'habitation, notamment en offrant des logements adaptés aux réalités autochtones en milieu urbain. Les Centres d'amitié autochtones se réjouissent des partenariats possibles avec la SIRCAAQ dans ce domaine tout en réaffirmant l'implication nécessaire du gouvernement canadien, dont le rôle est central en matière d'infrastructures.

Besoins et projets : les demandes chiffrées

Historiquement, les Centres d'amitié autochtones s'adaptaient aux espaces disponibles pour offrir leurs services en milieu urbain. Aujourd'hui, ils réalisent l'importance de concevoir des espaces en fonction de leurs besoins stratégiques et de leur approche holistique. Les infrastructures des Centres d'amitié autochtones se doivent d'être transformées et actualisées pour leur permettre de remplir leur mission communautaire.

Le tableau ci-dessous résume les coûts associés aux projets d'infrastructures communautaires des Centres d'amitié autochtones à travers le Québec. La colonne « Infrastructure principale » indique les coûts liés à l'entretien et aux projets d'amélioration du bâtiment principal des Centres d'amitié autochtones, alors que la deuxième colonne « 2^e site » indique les montants alloués aux sites secondaires ou à un projet d'agrandissement ou de relocalisation. La colonne « Installation territoriale » réfère aux coûts des projets d'infrastructure en territoire, qui visent à offrir un lieu de guérison et de ressourcement aux usagers des Centres d'amitié autochtones.

Bien que certains Centres d'amitié autochtones soient déjà engagés dans la réalisation de projets d'infrastructure et que près d'un million de dollars en financement ait été sécurisé, il demeure 105,1 M\$ de financement à trouver pour permettre aux Centres d'amitié autochtones de concrétiser leurs projets d'infrastructure nécessaire à la poursuite de leurs activités et à la réalisation de leur mission.

Il est à noter que la SIRCAAQ entrevoit six projets de logement, notamment à Gatineau, à La Tuque, à Joliette, à Sept-Îles, à Senneterre et à Montréal. Toutefois, ces projets ne sont pas inclus dans ce tableau.

					FINANCEMENT:	
Centres d'amitié autochtones	Infrastructure principale	2 ^e site	Installation territoriale	Total	Acquis	À trouver
Val-d'Or (CAAVD)	79 000 000 \$		5 000 000 \$	84 000 000 \$	75 000 000 \$	9 000 000 \$
Joliette (CAAL)	28 000 000 \$			28 000 000 \$	25 600 000 \$	2 400 000 \$
Maniwaki (MNFC)	8 000 000 \$	2 000 000 \$		10 000 000 \$		10 000 000 \$
Gatineau (MNFC)	15 000 000 \$			15 000 000 \$		15 000 000 \$
Montréal (NA)	25 000 000 \$			25 000 000 \$		25 000 000 \$
Trois-Rivières (CAATR)	2 000 000 \$		500 000 \$	2 500 000 \$		2 500 000 \$
Shawinigan (CAATR)	1 000 000 \$			1 000 000 \$		1 000 000 \$
La Tuque (CAAC)	5 500 000 \$	3 000 000 \$	500 000 \$	9 000 000 \$	300 000 \$	8 700 000 \$
Québec (Mamuk)	15 000 000 \$			15 000 000 \$		15 000 000 \$
Baie-Comeau (CAAM)	5 000 000 \$			5 000 000 \$		5 000 000 \$
Sept-Îles (CAASI)	3 000 000 \$		1 000 000 \$	4 000 000 \$		4 000 000 \$
Senneterre (CEAAS)	2 000 000 \$	4 000 000 \$	500 000 \$	6 500 000 \$		6 500 000 \$
Chibougamau (CAEC)	1 000 000 \$			1 000 000 \$		1 000 000 \$
	189 500 000 \$	9 000 000 \$	7 500 000 \$	206 000 000 \$	100 900 000 \$	105 100 000 \$

* les montants indiqués en italique comprennent des espaces résidentiels (logement de transition)

5. Que le gouvernement prévoit un soutien stratégique et technique aux Centres d'amitié autochtones pour leur rôle dans l'élaboration et le développement de leurs projets d'infrastructures.

Pour combler le fossé en matière d'infrastructures, le RCAAQ est d'avis qu'il faut impérativement revoir la façon dont les organisations de gouvernance autochtone autonome, sur le terrain, sont soutenues par le gouvernement fédéral.

Celles-ci occupent une position clé pour bien comprendre et rejoindre les populations autochtones dans les villes et répondre à leurs besoins en prenant appui sur une approche culturellement sécurisante. Pour le gouvernement, soutenir la pérennité et le dynamisme des acteurs autochtones, tels que les Centres d'amitié, relève d'une décision judicieuse : cela garantit que les fonds publics destinés à améliorer les infrastructures et les services pour les membres des Premières Nations et du peuple inuit sont non seulement bien administrés, mais aussi que les projets sont conçus et portés par et pour les personnes concernées.

Le RCAAQ recommande un soutien stratégique et technique plus large des Centres d'amitié autochtones dans l'élaboration et le développement de leurs projets d'infrastructures. Ce soutien inclurait l'accompagnement des Centres d'amitié autochtones dans leurs réflexions sur les infrastructures et les milieux de vie, notamment par la création d'un poste de chargé de projets.

6. Que le gouvernement mette en place un fonds dédié aux projets d'infrastructures communautaires des Centres d'amitié autochtones.

Le rôle du gouvernement fédéral dans les infrastructures au pays est indéniable. Pour plusieurs, le prochain budget devra proposer un plan concret de remise à niveau des infrastructures stratégiques au pays, mais aussi de celles servant à dispenser des services essentiels à la population.

Comme il a été possible d'en prendre le pouls dans la mise en contexte exposée précédemment, les besoins des Centres d'amitié en ce qui concerne les investissements en infrastructures sont grands : pour pouvoir continuer à bien rejoindre les Autochtones dans les villes, mais aussi développer une offre de services unique, adaptée et culturellement sécurisante, ces efforts financiers s'avèrent nécessaires.

Dans une logique de saine gestion des deniers publics, et pour assurer la pérennité de notre réseau, le RCAAQ recommande la création d'un fonds dédié aux projets d'infrastructures communautaires des Centres d'amitié autochtones.

Des infrastructures inadéquates ne permettent pas d'optimiser la mise en œuvre de la prestation de services. À partir des constats recueillis lors d'une tournée des Centres d'amitié, une proposition globale serait élaborée pour être présentée à divers partenaires institutionnels, financiers et philanthropiques, tels que les fondations, les ministères québécois et fédéraux concernés. Ce fonds cogéré offrirait un guichet unique avec des critères harmonisés.

Parallèlement, un accompagnement spécifique serait proposé aux Centres d'amitié autochtones pour les soutenir dans le développement de leurs projets.

7. Que le gouvernement dédie spécifiquement des fonds aux projets de logements pour les Autochtones en milieu urbain et que ceux-ci soient alloués et gérés par des organisations autochtones expertes.

Le premier ministre Carney dévoilait récemment son intention de procéder à la création de Maisons Canada (Gosselin, 2025). Pour le RCAAQ, il s'agit là d'une occasion unique d'investir dans les projets de logements par et pour les Autochtones afin que cette priorité assumée par le nouveau gouvernement fédéral, que nous saluons, se traduise bien aussi par des gains en qualité de vie pour les membres des Premières Nations et du peuple inuit.

Le RCAAQ recommande ainsi au gouvernement que des fonds soient spécifiquement dédiés aux projets de logements pour les Autochtones en milieu urbain, et qu'ils soient alloués et gérés par des organisations autochtones expertes, comme la SIRCAAQ.

Nous encourageons le gouvernement à reconnaître formellement le concept d'allocation et de gestion par portefeuilles, afin que les sommes attribuées aux sociétés immobilières autochtones correspondent à un nombre d'unités à développer sur une période donnée. Cette approche favoriserait l'autodétermination des populations autochtones dans la gestion de leur soutien financier.

Conclusion

Les Autochtones en milieu urbain continuent de faire face à des iniquités systémiques dans l'accès aux services essentiels et aux opportunités de développement. Malgré leur rôle central et leur expertise, les Centres d'amitié autochtones ne disposent pas pleinement des leviers nécessaires pour répondre aux besoins croissants de leurs membres.

Le prochain budget fédéral représente une occasion déterminante de combler ces écarts persistants, tout en générant des retombées économiques durables pour l'ensemble de la société canadienne. En misant sur un partenariat fort avec les Centres d'amitié autochtones et en investissant stratégiquement dans les infrastructures communautaires, la santé et le logement, le gouvernement ne se contente pas de soutenir l'autodétermination des peuples autochtones : il stimule aussi la croissance économique, favorise la création d'emplois et contribue à renforcer l'attractivité et la vitalité des milieux urbains.

Reconnaître et soutenir les propositions présentées dans ce mémoire, c'est donc investir dans des leviers d'avenir. Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones doit être considéré non seulement comme un partenaire essentiel du mieux-être des Autochtones en milieu urbain, mais aussi comme un moteur économique capable de générer des bénéfices collectifs tangibles et durables pour l'ensemble du pays.

Références

Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. (2025). Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Comment le Centre mobilise-t-il la Déclaration? Val-d'Or : Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

Gosselin, F. (2025). Maison Canada : un véritable virage ou une énième bécasse? Le Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2025/04/18/maison-canada-un-veritable-virage-ou-une-enieme-bebelle#:~:text=Sur%20papier%2C%20Maisons%20Canada%20est,d'en%20assumer%20de%20nouvelles>.

Gouvernement du Canada. (1996). Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (5 volumes). Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

Lévesque, C. (2016). La présence autochtone dans les villes du Québec : Tendances, enjeux et actions (Cahier ODENA no 2016-01). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Lévesque, C., Gagnon, M., Desbiens, C., Apparicio, P., Cloutier, E., & Sirois, T. (2019). Profil démographique de la population des Premières Nations et du Peuple inuit dans les villes du Québec, 2001 à 2016 (No. 201903). Montréal, QC : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Ministère de la Justice du Canada. (2025). Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Gouvernement du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/legislation.html>.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2018). Les Autochtones en milieu urbain et l'accès aux services publics : Portrait de la situation au Québec. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2022). Un nouveau sentier à tracer : Vers un accès équitable à des soins de santé en milieu urbain pour les Autochtones. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2025). Iniquité en santé autochtone : Il faut mettre fin à la discrimination basée sur le lieu de résidence. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2024). Mémoire – Projets de milieux de vie communautaires pour étudiants autochtones en milieu urbain. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2025). Des investissements nécessaires afin de mettre en œuvre des solutions innovantes permettant de rattraper le retard en infrastructures communautaires dans le Mouvement des Centres d'amitié autochtones au Québec. Wendake : RCAAQ.

Statistique Canada. (2018). Données des recensements de la population 2016. Gouvernement du Canada.

Statistique Canada. (2023). Données des recensements de la population 2021. Gouvernement du Canada.